

COMMUNIQUÉ DU COLLÈGE DES PERSONNELS D'EXPLOITATION

CHRONIQUE ORDINAIRE D'UNE DANGEROSITÉ QUOTIDIENNE

Cette chronique ne devrait aucunement être ordinaire. Mais les faits sont là, les agents des DIR travaillent dans une insécurité chronique.

Un chef d'équipe nous a fait remonter ces informations sur quatre accidents qui se sont produits à la DIR EST en à peine deux semaines :

- Le 11 mai 2022 sur l'A31 vers Dommartin-les-Toul(54), un fourgon qui terminait de dé-baliser a été heurté à l'arrière gauche par un PL. Les deux agents présents dans le fourgon n'ont pas subis de dommages corporels, mais ont cependant été choqués. Ils sont encore en arrêt de travail. (CEI Fléville).
- Le 18 mai 2022 vers 14h30 sur la RN57 au niveau de Ceintrey (54), le fourgon patrouilleur a été « frotté » sur tout le flanc gauche par un PL qui a continué sa route, avant d'être stoppé par ce même patrouilleur trois km plus loin. L'agent qui était au volant a été légèrement blessé au bras gauche par les éclats de verre. Choqué, il est lui aussi en arrêt(CEI Fléville).
- Le 20 mai 2022, un agent du CEI de Forbach(57) qui intervenait sur un VL en difficulté a été légèrement blessé par le conducteur du VL qui lui a délibérément foncé dessus avant d'être bloqué par les deux autres agents présents. Malgré les faits, après un dépistage pour l'alcool et un autre pour les stupéfiants qui se sont avérés tous les deux négatifs, les gendarmes l'ont laissé repartir !!!
- Le 23 mai 2022, ce chef d'équipe témoigne d'un nouvel « incident »: « Le chauffeur routier à qui j'avais demandé de s'arrêter pour lui signaler que la bâche de sa remorque n'était pas mise et qu'il perdait du sable en roulant n'était pas content. Il m'a tout d'abord agressé verbalement. Puis il a redémarré avec son PL dans ma direction alors que j'étais à pied juste à côté de son véhicule. Il a freiné, avant de recommencer. A ce moment-là, je me suis enlevé pour le laisser passer. J'ai déposé plainte le lendemain matin » (CEI Charmes).

Des statistiques récentes le démontrent : les Personnels d'Exploitation subissent de plus en plus souvent ce type d'« incidents » , d'accidents, qualifiés par la Ministre d'incivilités, qui peuvent engendrer des dommages physiques et/ou des séquelles psychologiques graves. Cela impacte fortement nos conditions de travail.

Pour rappel, trois de nos collègues sont décédés dans l'exercice de leurs missions (astreinte hivernale et astreinte intervention) en l'espace de quelques mois.

Nous demandons que l'administration dépose systématiquement plainte et accompagne les personnels. Elle se doit également de mettre en place tous les moyens adaptés afin d'assurer l'entière sécurité des agents pour qu'aucun d'entre eux ne soit touché.

C'est en manifestant devant le siège du service que les collègues de la DIR Est ont contraint le directeur à les écouter! Ils étaient outrés par le comportement de leur direction qui, dans un premier temps, n'a même pas pris la peine d'aller à la rencontre des agents qui se sont fait agresser!

Que faut-il en penser ?

Dans les DIR, serions-nous comme dans l'Armée ? L'administration aurait-elle droit à un pourcentage autorisé de perte d'agents ?

NON, ce n'est pas comme ça que le travail doit se passer ni que les agents doivent être considérés !

Il est purement inadmissible que des Personnels d'Exploitation décèdent dans l'exercice de leurs missions. Il est purement inadmissible que des PE puissent se faire insulter, menacer, agresser verbalement et surtout physiquement.

De plus, les agressions ont franchi un cap : de verbales elles sont passées à des agressions physiques, directement ou par arme par destination (un véhicule la plupart du temps).

Que fait le Ministère pour contrer ces errements, éviter la recrudescence, empêcher qu'ils ne se reproduisent et s'amplifient ?

En CHSCT Ministériel, une campagne de sensibilisation des usagers plus en amont des départs des grandes vacances a bien été approuvée: qu'en est-il de sa mise en œuvre ?

Et sera-t-elle suffisante ? Non!

Les Personnels d'Exploitation se sentent de plus en plus exposés, et l'administration n'a toujours pas mis en place les moyens nécessaires pour un risque zéro. Aujourd'hui, quand un agent est victime d'un accident dans le cadre de ses missions, il n'est pas assuré du soutien de la part de l'administration.

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/

Au lieu de se donner les moyens, notre Ministère préfère se débarrasser du Corps des PE des routes en transférant les services des DIR aux collectivités territoriales pour se déresponsabiliser des problèmes.

Le Ministère a aussi pour projet de scinder le statut des Personnels d'Exploitation des TPE en deux.

Tout d'abord, pour se débarrasser de la gestion des PE de Voies Navigables de France (1800 agents). Cette manœuvre vise également l'instauration d'un nouveau régime indemnitaire (RIVE) « RIFSEEP-compatible » d'abord pour les PE de VNF, en lieu et place des primes actuelles, et sans amélioration prévue puisque celui-ci ne sera toujours pas comptabilisé pour le calcul des pensions !!!

Pour les Personnels d'Exploitation des DIR, à quand la même sanction ???

La DIR Ile de France, la DIR Centre Ouest et la DIR Atlantique ont déclenché des actions principalement sur la problématique des baisses d'effectifs et pour demander l'abrogation de la loi 3Ds. Celles-ci visent également les attaques portées aux PE et qui vont dans le sens d'un abandon programmé de la part du Ministère.

Vous mesurez bien que la réponse ne viendra pas du ministère, ni des collectivités territoriales, mais uniquement de vous. Seule la mobilisation de l'ensemble des agents des DIR permettra de faire réagir l'administration et l'amener à répondre à nos revendications.

Il faut que dans l'ensemble des DIR, tous les agents (PE, administratifs, techniques) s'unissent pour mener le combat commun nécessaire au maintien d'un service public national au sein de l'État, avec des recrutements et des moyens en adéquation avec les besoins, permettant un fonctionnement efficient d'un grand service public des routes.

Le SNP2E **Force Ouvrière** a été présent dans toutes les actions revendicatrices. Les représentants nationaux en CHSCT-M et en CTM ont fait connaître l'opposition des agents au projet de Loi 3Ds ainsi qu'au projet RRN 20-30.

Localement, les sections se sont investies dans les manifestations mises en place, et **Force Ouvrière** met tout en œuvre pour une action en intersyndicale afin que la dangerosité des missions des Personnels d'Exploitation soit réellement enfin prise en compte, et qu'il y ait une véritable reconnaissance du travail des agents au service des citoyens de ce pays.

"Avec Force Ouvrière, le combat est continuel, notre ADN c'est résister, revendiquer, reconquérir."

Mél: fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet: http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/